

États financiers consolidés

Le Château Inc.

27 janvier 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de
Le Château Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Le Château Inc.**, qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017, et les états du résultat et du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Le Château Inc.** aux 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.R./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada
Le 18 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123806

Le Château Inc.Société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions***ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS**Aux 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017
[en milliers de dollars canadiens]

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF [notes 6, 12 et 19]		
Actif courant		
Trésorerie	—	266
Créances clients	957	992
Impôt remboursable	449	459
Stocks [note 7]	89,911	101,128
Charges payées d'avance	1,747	1,604
Total de l'actif courant	93,064	104,449
Dépôts	485	621
Immobilisations corporelles [note 8]	27,052	36,969
Immobilisations incorporelles [note 9]	2,434	2,900
	123,035	144,939
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Dette bancaire	261	—
Tranche courante de la facilité de crédit [note 6]	6,322	54,564
Dettes fournisseurs et autres créditeurs [note 10]	17,342	19,335
Produits différés	2,842	3,022
Tranche courante de la provision pour contrats déficitaires [note 11]	576	846
Tranche courante de la dette à long terme [note 12]	—	1,643
Total du passif courant	27,343	79,410
Facilité de crédit [note 6]	32,221	—
Dette à long terme [note 12]	30,518	32,113
Provision pour contrats déficitaires [note 11]	924	1,364
Crédits différés au titre des contrats de location	7,111	8,192
Actions privilégiées de premier rang, série 1 [notes 13 et 19]	24,718	—
Total du passif	122,835	121,079
Capitaux propres		
Capital social [note 13]	47,967	47,967
Surplus d'apport	9,600	9,287
Déficit	(57,367)	(33,394)
Total des capitaux propres	200	23,860
	123,035	144,939

Éventualités, engagements et garanties [notes 11, 18 et 24]

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

[Signé]
Jane Silverstone Segal, B.A., LLL
Administratrice[Signé]
Emilia Di Raddo, CPA, CA
Administratrice

Le Château Inc.

**ÉTATS DU RÉSULTAT ET
DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017
[en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action]

	2018	2017
	\$	\$
Chiffre d'affaires [note 20]	204,369	226,587
Coût des ventes et charges		
Coût des ventes [note 7]	72,737	86,317
Charges de vente [note 8]	118,694	139,778
Charges d'administration [notes 8 et 9]	29,915	32,626
	221,346	258,721
Résultat des activités d'exploitation	(16,977)	(32,134)
Frais financiers	5,460	5,092
Désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1 [notes 13 et 19]	1,536	—
Résultat avant impôt sur le résultat	(23,973)	(37,226)
Recouvrement d'impôt sur le résultat [note 14]	—	—
Résultat net et résultat global	(23,973)	(37,226)
Perte nette par action [note 17]		
De base	(0.80)	(1.24)
Dilué	(0.80)	(1.24)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29,963,762	29,963,762

Voir les notes des états financiers consolidés.

Le Château Inc.

**ÉTATS DES VARIATIONS DES
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017
[en milliers de dollars canadiens]

	2018	2017
	\$	\$
CAPITAL SOCIAL	47,967	47,967
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début de l'exercice	9,287	8,555
Réévaluation de la juste valeur de la dette à long terme	99	397
Charge de rémunération fondée sur des actions	214	335
Solde à la fin de l'exercice	9,600	9,287
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS (DÉFICIT)		
Solde au début de l'exercice	(33,394)	3,832
Résultat net	(23,973)	(37,226)
Solde à la fin de l'exercice	(57,367)	(33,394)
Total des capitaux propres	200	23,860

Voir les notes des états financiers consolidés.

Le Château Inc.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercices clos les 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017
[en milliers de dollars canadiens]

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(23,973)	(37,226)
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Amortissement <i>[notes 8 et 9]</i>	10,526	14,303
Sortie du bilan et dépréciation nette d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles <i>[notes 8 et 9]</i>	1,064	1,489
Amortissement des crédits différés au titre des contrats de location	(1,484)	(1,546)
Crédits différés au titre des contrats de location	403	225
Rémunération fondée sur des actions	214	335
Provision pour contrats déficitaires	(710)	137
Frais financiers	5,460	5,092
Désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1	1,536	—
Intérêts payés	(3,139)	(2,934)
Dépôts	136	—
	(9,967)	(20,125)
Variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation <i>[note 21]</i>	7,246	12,397
Impôt remboursé	250	300
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(2,471)	(7,428)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit	(15,324)	9,418
Coût de financement	(1,025)	—
Produit de la dette à long terme	19,500	4,185
Remboursement de la dette à long terme	—	(848)
Flux de trésorerie des activités de financement	3,151	12,755
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles <i>[notes 8 et 9]</i>	(1,807)	(4,516)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles <i>[note 8]</i>	600	—
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1,207)	(4,516)
Augmentation (diminution) de la trésorerie (dette bancaire)	(527)	811
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	266	(545)
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(261)	266

Voir les notes des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a autorisé la publication, le 18 mai 2018, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 27 janvier 2018 de Le Château Inc. [la « Société »]. La Société a été constituée au Canada où se trouve également son siège social, et ses actions sont cotées à la Bourse de croissance TSX. Le siège social est situé à Montréal, dans la province de Québec, au Canada. La principale activité de la Société est la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures modernes destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode.

Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au cours du quatrième trimestre en raison de la période des Fêtes. En outre, les résultats du quatrième trimestre sont généralement réduits par les soldes qui suivent la période des Fêtes.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans le cas des méthodes comptables présentées à la note 3.

L'exercice de la Société prend fin le dernier samedi de janvier. Les exercices clos les 27 janvier 2018 et 28 janvier 2017 portent chacun sur une période de 52 semaines.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers de la filiale sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que la société mère et selon les mêmes méthodes comptables. La totalité des transactions, des soldes et des profits latents ou des pertes latentes intersociétés ont été éliminés. La Société ne détient aucune participation dans des entités ad hoc.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Écart de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date initiale des transactions. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens aux cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat net.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits tirés de la vente de marchandises sont présentés déduction faite des retours et des rabais estimatifs; ils excluent les taxes de vente et sont comptabilisés au moment de la livraison au client.

Les cartes-cadeaux ou les chèques-cadeaux [collectivement, les « cartes-cadeaux »] vendus sont comptabilisés dans les produits différés, et les produits sont comptabilisés au moment de l'échange ou conformément à la méthode comptable de la Société à l'égard des cartes-cadeaux jamais échangées. Les produits relatifs aux cartes-cadeaux jamais échangées représentent la valeur estimative des cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées par les clients et sont évalués en fonction des tendances historiques en matière d'échange.

Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des soldes auprès d'institutions bancaires.

Facilité de crédit

Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité de crédit ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité.

Stocks

Les matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen, déduction faite des remises consenties par les fournisseurs, ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours normal des activités, diminué des coûts de vente estimés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif, notamment tout coût directement engagé afin de mettre l'actif dans l'état requis pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue. Tous les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est imputé au résultat comme suit :

Caisses enregistreuses aux points de vente et matériel informatique	5 ans, mode linéaire
Mobilier et agencement – autres	5 à 10 ans, mode linéaire
Automobiles	30 %, mode dégressif

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les améliorations locatives sont amorties selon un mode linéaire sur la durée initiale des contrats de location, plus une période de renouvellement, ne pouvant dépasser dix ans.

Les profits et les pertes découlant de la sortie ou de la décomptabilisation d'actifs individuels, ou d'une partie de ces derniers, sont comptabilisés dans les résultats de la période où la sortie a été réalisée.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont révisés chaque fin d'exercice, et ajustés de manière prospective, au besoin.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent les logiciels, sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur une période de cinq ans.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations incorporelles individuelles sont comptabilisés dans les résultats de la période où la sortie a été réalisée.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont révisés chaque fin d'exercice, et ajustés de manière prospective, au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication que les actifs non financiers ont pu perdre de la valeur. En présence d'une telle indication, la dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, soit le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation et leur valeur résiduelle, actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui correspond aux appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, auquel cas la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La Société a défini, d'après la gestion de ses activités, chaque local commercial au sein duquel elle exerce des activités comme une unité génératrice de trésorerie, bien que, dans certains cas, ces locaux soient regroupés à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué et s'il y a eu une modification dans les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, lorsque cela est approprié, les risques propres au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, une augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que frais financiers.

Une provision pour des contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision est établie en fonction de la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût prévu de résiliation du contrat et le coût net prévu d'exécution du contrat. Avant de constituer une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur des actifs associés à ce contrat.

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des attributions au titre de la rémunération fondée sur des actions accordée à des employés est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'option, la volatilité attendue [fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues selon les informations accessibles au public], la durée de vie moyenne pondérée attendue de l'option [fondée sur les résultats historiques et le comportement général du porteur de l'option], les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque [fondé sur les obligations d'État].

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Le montant de la charge de rémunération est comptabilisé au cours de la période d'acquisition des droits rattachés aux options sur actions à titre de charge comprise dans les charges d'administration, et un montant correspondant est ajouté au surplus d'apport dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé est ajusté pour tenir compte de la meilleure estimation de la Société à l'égard du nombre d'attributions dont les droits seront acquis. Aucune charge n'est comptabilisée pour des attributions dont les droits ne seront pas acquis, sauf dans le cas d'attributions pour lesquelles l'acquisition des droits est assujettie à une condition du marché. Les droits rattachés à ces attributions sont réputés acquis, que la condition du marché soit remplie ou non, pourvu que toutes les autres conditions liées à la réalisation ou au service soient respectées.

Toute contrepartie payée par les participants au régime au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social.

Frais d'ouverture de magasins

Les frais d'ouverture de magasins sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net à moins qu'ils ne soient liés à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes précédentes sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La Société évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions, le cas échéant.

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt différé, laquelle exige l'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé afin de tenir compte de toute différence temporaire découlant de la différence entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable présentée dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont revus chaque date de clôture, et leur valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un avantage d'impôt sera réalisé.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Aide publique

L'aide publique, y compris les crédits d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt pour la réalisation d'une activité de design, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue. Lorsqu'elle se rapporte à un élément passé en charges, l'aide est comptabilisée comme une réduction de la charge connexe sur la période au cours de laquelle sont engagés les coûts visés par l'aide.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat par action dilué est calculé en rajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises par suite de l'exercice présumé des options, si elles ont un effet dilutif. En ce qui a trait aux options sur actions, le nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que le produit découlant de l'exercice des options sert à acheter des actions ordinaires au cours moyen de l'action pendant la période.

Actifs loués

Les contrats de location sont classés comme contrat de location simple ou contrat de location-financement selon la substance de la transaction au commencement du contrat de location. Le classement est réévalué si les conditions du contrat de location changent.

Les contrats de location en vertu desquels la Société n'assume pas une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. La Société exerce ses activités dans des locaux loués en vertu de contrats de location comportant des modalités diverses et des options de renouvellement, qui sont comptabilisés comme contrats de location simple. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Lorsqu'un contrat de location prévoit une augmentation prédéterminée du loyer minimum, la Société comptabilise la charge de location connexe sur une base linéaire et, par conséquent, présente l'écart entre les coûts de location comptabilisés et les montants à payer en vertu du contrat comme un crédit différé au titre des contrats de location. Les loyers [calculés en fonction des ventes] conditionnels sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont payés.

Les incitatifs à la location pour locataires sont comptabilisés à titre de crédits différés au titre des contrats de location et amortis comme une réduction des loyers sur une base linéaire sur la durée initiale des contrats, majorée d'une période de renouvellement, mais n'excédant pas dix ans.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement, les variations de valeur ultérieures étant comptabilisées dans les résultats ou dans les autres éléments du résultat global.

La Société a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et la dette bancaire sont classées « à la juste valeur par le biais du résultat net » et évaluées à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.
- Les créances clients sont classées comme des « prêts et créances ». Elles sont évaluées initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- La facilité de crédit, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, et la dette à long terme sont classés dans les « autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les actions privilégiées sont classées comme passif financier si elles sont rachetables au gré de l'actionnaire. Les dividendes connexes sont comptabilisés à titre de charge de désactualisation selon la comptabilité d'exercice.

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective qu'un actif financier a pu perdre de la valeur. Un actif financier est réputé déprécié seulement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de perte »] et que cet événement générateur de perte a un effet sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. Les pertes découlant de la dépréciation sont comptabilisées dans les résultats en tant que frais financiers.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Nouvelles normes comptables mises en œuvre

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 selon lesquelles les entités devront fournir de plus amples informations sur les variations de leurs passifs financiers, notamment sur les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Société a appliqué les modifications apportées à l'IAS 7 et la norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés audités.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Normes publiées mais non encore en vigueur

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* [« IFRS 16 »], qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et d'autres interprétations connexes. La norme introduit un modèle de comptabilisation unique par le preneur et exige qu'un preneur comptabilise des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une obligation locative, qui représente son obligation de verser des loyers. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, dont la définition d'un contrat de location. L'IFRS 16 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elle doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption anticipée est permise si l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été adoptée. La Société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 16 de façon anticipée.

La Société a réalisé une évaluation préliminaire des incidences possibles de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. Elle s'attend à ce que l'adoption de l'IFRS 16 ait une incidence importante puisqu'elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs à l'égard des contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux et le matériel. De plus, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location seront modifiés, car, en vertu de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple comptabilisées sur une base linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts liée au titre des obligations locatives.

La Société n'a pas encore déterminé la méthode de transition qu'elle appliquera ni si elle se prévaudra des exemptions facultatives ou des mesures de simplification prévues par la norme. La Société s'attend à communiquer de l'information détaillée supplémentaire, notamment en ce qui concerne sa méthode de transition, les mesures de simplification choisies et une estimation de l'incidence financière quantitative, avant l'adoption de l'IFRS 16.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les dispositions des normes IAS 11, *Contrats de construction*, et IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et d'autres interprétations connexes. Cette norme énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et exige la présentation d'informations plus pertinentes et complètes. Ces modifications, dont l'application anticipée est permise, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Deux méthodes de transition sont possibles pour l'application de la norme : i) de façon rétrospective pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée ou ii) de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application. La Société a choisi d'appliquer la deuxième méthode.

La Société a réalisé une évaluation d'importants contrats conclus avec des clients et a déterminé de façon préliminaire les incidences prévues de l'adoption de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

L'application de l'IFRS 15 aura une incidence sur la répartition des produits différés liés aux cartes-cadeaux vendues. Les cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées sont actuellement évaluées en fonction des tendances historiques en matière d'échange. Conformément à l'IFRS 15, si la Société s'attend à avoir droit à un montant à l'égard des droits abandonnés au titre des cartes-cadeaux, elle comptabilisera le montant des droits qui devraient être abandonnés dans les produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel les clients exercent leurs droits.

La Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 15 entraînera une augmentation de son déficit d'environ 325 000 \$ au 28 janvier 2018 en ce qui a trait aux produits différés liés aux cartes-cadeaux vendues.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette version définitive de l'IFRS 9 regroupe les phases relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39. En plus des nouvelles dispositions de classement et d'évaluation des actifs financiers, du nouveau modèle général de comptabilité de couverture et d'autres modifications publiées dans les versions précédentes de l'IFRS 9, la norme présente également de nouvelles dispositions sur la dépréciation fondées sur un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'application de l'IFRS 9 aura une incidence sur la juste valeur de la dette à long terme et des actions privilégiées de premier rang à laquelle ces instruments financiers ont été initialement comptabilisés, ainsi que sur leurs charges d'intérêts et de désactualisation respectives. Auparavant, les modifications apportées aux modalités d'emprunt n'entraînaient pas la réévaluation de leur juste valeur pourvu que la variation de la juste valeur soit inférieure à 10 %. Conformément à l'IFRS 9, cette option n'est plus permise et une dette modifiée doit être réévaluée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

La Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 9 entraînera une augmentation de 4,5 millions de dollars de son surplus d'apport et de 1,0 million de dollars de son déficit au 28 janvier 2018. En conséquence, cela donnerait lieu à une diminution de 1,9 million de dollars de la valeur comptable des actions privilégiées de premier rang, série 1 et de 1,6 million de dollars de la valeur comptable de la dette à long terme au 28 janvier 2018. Ces modifications ont trait aux variations de la réévaluation de la juste valeur et à l'amortissement ultérieur et aux charges de désactualisation.

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés exige, dans le cadre de l'application des méthodes comptables, que la direction porte des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes des états financiers. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement examinées à la lumière des résultats passés de la Société et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui pourraient entraîner un rajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont présentés ci-après :

Hypothèse de la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, sans toutefois s'y limiter, d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

Comme il est indiqué plus en détail à la note 6 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 27 janvier 2018, la Société a renouvelé pour une durée de trois ans venant à échéance le 9 juin 2020 sa facilité de crédit renouvelable adossée à des actifs et a obtenu un emprunt à terme subordonné de trois ans de 15,0 millions de dollars d'un autre prêteur. Pour l'exercice clos le 27 janvier 2018, la Société a enregistré une perte et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation négatifs. Au 27 janvier 2018, le fonds de roulement de la Société s'établissait à 65,7 millions de dollars. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle fasse preuve de jugement et dépend des fonds disponibles aux termes de sa facilité de crédit ainsi que du soutien indéfectible de ses actionnaires exerçant le contrôle.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES [suite]

Après avoir évalué les plans élaborés pour atténuer le risque lié à la continuité de l'exploitation, la direction a conclu qu'il n'existait pas d'incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour une période de 12 mois à compter de la date de clôture.

Évaluation des stocks

La Société comptabilise une dévaluation pour refléter la meilleure estimation de la direction à l'égard de la valeur nette de réalisation de ses stocks, laquelle comporte des hypothèses et des estimations au titre des ventes futures d'unités, des prix de vente et des frais liés à l'élimination, le cas échéant, en fonction des résultats passés.

La direction revoit continuellement la valeur comptable de ses stocks afin de déterminer, en fonction de la conjoncture économique et de l'évaluation des tendances de ventes, si la dévaluation est adéquate.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie et leur valeur recouvrable respective en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est établie d'après les meilleures estimations de la direction au sujet des flux de trésorerie futurs, qui comprennent des estimations des taux de croissance, attendus de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, et est actualisée en fonction d'un coût moyen pondéré du capital avant impôt.

La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer si les établissements commerciaux individuels au sein desquels elle exerce des activités sont des unités génératrices de trésorerie individuelles ou si ces unités devraient être regroupées à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie. Les jugements importants appliqués par la direction pour établir si les magasins doivent être regroupés dans une région géographique donnée pour former une unité génératrice de trésorerie incluent la détermination du comportement prévu des clients. Il faut aussi établir si les clients sont susceptibles de magasiner indifféremment dans n'importe lequel de nos magasins dans une région donnée et si la direction considère les flux de trésorerie générés par les magasins du groupe comme interdépendants.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 9 juin 2017, la Société a renouvelé, pour une durée de trois ans échéant le 9 juin 2020, sa facilité de crédit renouvelable adossée à des actifs jusqu'à concurrence de 70,0 millions de dollars [80,0 millions de dollars en 2017], sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, qui comprend la trésorerie, les soldes des cartes de crédit et les stocks, comme il est stipulé dans la convention de crédit. La facilité de crédit renouvelable est garantie par l'ensemble des actifs de la Société. Les emprunts portent intérêt à un taux fondé sur le taux préférentiel du Canada, majoré de 1,75 % [de 0,50 % à 1,00 % en 2017] ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 3,0 % [de 1,75 % à 2,25 % en 2017]. La Société doit payer une commission d'attente de 0,35 % [de 0,25 % à 0,375 % en 2017] du solde inutilisé de la facilité de crédit renouvelable. Au 27 janvier 2018, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 4,8 % [3,3 % en 2017]. Au 27 janvier 2018, la Société avait prélevé 39,4 millions de dollars [54,7 millions de dollars en 2017] sur cette facilité de crédit et avait des lettres de crédit de soutien en cours d'un total de 1,5 million de dollars [1,2 million de dollars en 2017], réduisant la disponibilité des fonds de cette facilité. Une tranche du montant prélevé sur cette facilité de crédit est comptabilisée comme un passif courant en fonction du montant que la Société prévoit régler au cours des 12 prochains mois. Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité susmentionnée ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité à titre de frais financiers dans l'état du résultat consolidé.

Aux termes de la facilité de crédit, la Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières, y compris des restrictions à l'égard i) de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société, ii) du rachat des actions de la Société et iii) du paiement des intérêts relatifs à des emprunts auprès de parties liées.

7. STOCKS

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Matières premières	2 076	3 198
Produits en cours	2 461	2 069
Produits finis	79 264	89 104
Produits finis en transit	6 110	6 757
	89 911	101 128

Le coût des stocks passé en charges et inclus dans le coût des ventes pour l'exercice clos le 27 janvier 2018 s'est établi à 68,7 millions de dollars [82,1 millions de dollars en 2017], y compris les dévaluations comptabilisées de 764 000 \$ [1,3 million de dollars en 2017], étant donné que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût et aucune reprise au titre des dévaluations de stocks de périodes antérieures [139 000 \$ en 2017].

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives \$	Caisses enregistreuses aux points de vente et matériel informatique \$	Mobilier et agencement – autres \$	Automobiles \$	Total \$
Coût					
Solde au 30 janvier 2016	66 656	6 178	65 443	180	138 457
Acquisitions	1 413	150	1 398	—	2 961
Sorties	(11 504)	(5 208)	(19 080)	—	(35 792)
Solde au 28 janvier 2017	56 565	1 120	47 761	180	105 626
Acquisitions	789	176	342	—	1 307
Sorties	(9 875)	(117)	(10 309)	—	(20 301)
Solde au 27 janvier 2018	47 479	1 179	37 794	180	86 632
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 30 janvier 2016	41 466	5 439	43 071	149	90 125
Amortissement	6 647	309	6 155	9	13 120
Perte de valeur	764	—	71	—	835
Reprise de la perte de valeur	(158)	—	(22)	—	(180)
Sorties	(11 450)	(5 208)	(18 585)	—	(35 243)
Solde au 28 janvier 2017	37 269	540	30 690	158	68 657
Amortissement	5 028	236	4 287	9	9 560
Perte de valeur	381	—	424	—	805
Sorties	(9 402)	(122)	(9 918)	—	(19 442)
Solde au 27 janvier 2018	33 276	654	25 483	167	59 580
Valeur comptable nette					
Solde au 28 janvier 2017	19 296	580	17 071	22	36 969
Solde au 27 janvier 2018	14 203	525	12 311	13	27 052

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 259 000 \$ [549 000 \$ en 2017] ont été sorties du bilan au cours de l'exercice. Le coût de ces immobilisations corporelles s'établissait à 19,2 millions de dollars [35,8 millions de dollars en 2017] et l'amortissement cumulé, à 18,9 millions de dollars [35,2 millions de dollars en 2017]. Ces immobilisations corporelles étaient principalement liées aux améliorations locatives et au mobilier et aux agencements qui ne sont plus utilisés en raison de la rénovation et de la fermeture de magasins. Un bien d'une valeur comptable nette de 600 000 \$ [néant en 2017] a été vendu au cours de l'exercice pour une contrepartie totalisant 600 000 \$ [néant en 2017]. Le coût de ce bien s'établissait à 1,1 million de dollars [néant en 2017] et l'amortissement cumulé, à 500 000 \$ [néant en 2017].

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

L'amortissement pour l'exercice est comptabilisé comme suit à l'état du résultat consolidé :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Charges de vente	7 935	11 174
Charges d'administration	1 625	1 946
	9 560	13 120

Au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018, une évaluation des signes de dépréciation a été effectuée, ce qui a amené la Société à revoir la valeur recouvrable des immobilisations corporelles pour certaines unités génératrices de trésorerie présentant un signe de dépréciation.

Une perte de valeur de 805 000 \$ [835 000 \$ en 2017] liée aux améliorations locatives et au mobilier et aux agencements des magasins a été déterminée en comparant la valeur comptable de l'actif net des unités génératrices de trésorerie avec leur valeur recouvrable respective d'après leur valeur d'utilité. Cette perte de valeur est incluse dans les charges de vente de l'état du résultat consolidé. La valeur d'utilité a été établie selon les meilleures estimations par la direction des flux de trésorerie futurs prévus découlant de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, compte tenu des résultats passés et de la conjoncture économique, puis a été actualisée selon un coût moyen pondéré du capital avant impôt de 18,2 % [19,2 % en 2017] ou 12,5 % après impôts [12,5 % en 2017]. Le calcul de la valeur d'utilité comprend la contribution des ventes en ligne de l'unité génératrice de trésorerie. Au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018, aucune perte de valeur n'a fait l'objet d'une reprise [180 000 \$ en 2017].

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Solde au 30 janvier 2016	16 786	13 973	2 813
Acquisitions	1 555	—	1 555
Amortissement	—	1 183	(1 183)
Sorties	(8 918)	(8 633)	(285)
Solde au 28 janvier 2017	9 423	6 523	2 900
Acquisitions	500	—	500
Amortissement	—	966	(966)
Sorties	(5 386)	(5 386)	—
Solde au 27 janvier 2018	4 537	2 103	2 434

L'amortissement pour l'exercice est comptabilisé dans les charges d'administration à l'état du résultat consolidé.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

10. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Dettes fournisseurs	7 477	10 507
Créditeurs autres que des dettes fournisseurs	689	743
Créditeurs autres que des dettes fournisseurs envers les parties liées	2 626	1 165
Charges à payer liées aux avantages du personnel	6 550	6 920
	<u>17 342</u>	<u>19 335</u>

11. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

	\$
Solde au 28 janvier 2017	2 210
Établie au cours de l'exercice	320
Reprise au cours de l'exercice	(130)
Amortissement	(900)
Solde au 27 janvier 2018	1 500
Moins : tranche courante	(576)
	<u>924</u>

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires a été comptabilisée à l'égard des contrats de location de magasins pour lesquels les coûts inévitables liés à la satisfaction des obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision a été établie en fonction de la valeur actuelle du montant le moins élevé entre le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu d'exécution du contrat, actualisé au taux d'intérêt sans risque.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses actions en justice. De l'avis de la direction, les passifs éventuels qui peuvent découler de ces actions ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

Le Château Inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

12. DETTE À LONG TERME

	27 janvier 2018 \$	28 janvier 2017 \$
Emprunt à terme subordonné échéant le 9 juin 2020	15 000	—
Emprunt garanti contracté auprès d'une partie liée échéant le 30 septembre 2020 [note 19]	15 518	32 113
Emprunt garanti contracté auprès d'une partie liée échéant le 14 juillet 2017	—	1 643
	30 518	33 756
Moins : tranche courante	—	(1 643)
	30 518	32 113

Le 9 juin 2017, la Société a obtenu un emprunt à terme subordonné de trois ans de 15,0 millions de dollars, sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, qui comprend la trésorerie, les soldes des cartes de crédit et les stocks, comme il est stipulé dans la convention d'emprunt à terme. L'emprunt à terme subordonné est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement [note 6]. L'emprunt à terme subordonné porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux des acceptations bancaires, majoré de 9,0 %, et est remboursable à l'échéance, soit le 9 juin 2020. Au 27 janvier 2018, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 10,6 % [néant en 2017]. Le produit de l'emprunt à terme a été affecté à la réduction du solde de la facilité de crédit renouvelable.

Les remboursements en capital sont exigibles comme suit :

	Emprunts à payer \$
À moins d'un an	—
Après un an, mais pas plus de cinq ans	30 518
	30 518

13. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier, deuxième et troisième rangs, sans droit de vote, pouvant être émises en série, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Caractéristiques principales

- a) En ce qui a trait au versement de dividendes et au rendement du capital, les actions occupent les rangs suivants :

Privilégiées de premier rang

Privilégiées de deuxième rang

Privilégiées de troisième rang

Catégorie A avec droit de vote subalterne et catégorie B avec droit de vote

- b) Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne ont droit à un dividende privilégié non cumulatif de 0,0125 \$ par action, après quoi les porteurs d'actions de catégorie B avec droit de vote ont droit à un dividende non cumulatif de 0,0125 \$ par action; tout dividende additionnel déclaré au cours d'un exercice doit être déclaré et versé en montants égaux par action sur toutes les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et de catégorie B avec droit de vote alors en circulation, sans privilège ni distinction.
- c) Sous réserve de ce qui précède, les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et les actions de catégorie B avec droit de vote ont égalité de rang, action pour action, quant au résultat.
- d) Les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne confèrent un vote par action, et les actions de catégorie B avec droit de vote, dix votes par action.
- e) Les statuts de la Société stipulent que si une offre acceptée ou conclue visant plus de 20 % des actions de catégorie B avec droit de vote ou si une offre acceptée ou conclue par plus de 14 porteurs de ces actions est faite à un prix excédant 115 % de leur valeur de marché [telle qu'elle est définie dans les statuts de la Société], chaque action de catégorie A avec droit de vote subalterne sera, au gré du porteur, convertie en une action de catégorie B avec droit de vote aux fins de l'acceptation de cette offre, à moins qu'au même moment une offre ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne visant un pourcentage de ces actions au moins égal au pourcentage des actions de catégorie B avec droit de vote visées par l'offre, et, par ailleurs, selon des modalités au moins aussi favorables. En outre, chaque action de catégorie A avec droit de vote subalterne sera convertie en une action de catégorie B avec droit de vote si, en tout temps, le principal actionnaire de la Société ou toute société qu'il contrôle, directement ou indirectement, cesse d'être propriétaire véritable, directement ou indirectement, avec plein pouvoir d'exercer en toutes circonstances les droits de vote rattachés à ces actions, des actions de la Société comportant plus de 50 % des droits de vote rattachés à toutes les actions en circulation de la Société.

Le Château Inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Actions émises et en circulation

	27 janvier 2018		28 janvier 2017	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions de catégorie A avec droit de vote subalterne				
Solde au début de l'exercice	—	—	25 403 762	47 565
Conversion des actions de catégorie A avec droit de vote subalterne en actions de catégorie B avec droit de vote	—	—	(25 403 762)	(47 565)
Solde à la fin de l'exercice	—	—	—	—
Actions de catégorie B avec droit de vote				
Solde au début de l'exercice	29 963 762	47 967	4 560 000	402
Conversion des actions de catégorie A avec droit de vote subalterne en actions de catégorie B avec droit de vote	—	—	25 403 762	47 565
Solde à la fin de l'exercice	29 963 762	47 967	29 963 762	47 967
Actions privilégiées de premier rang, série 1				
Solde au début de l'exercice	—	—	—	—
Émises au cours de l'exercice	250 000	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	250 000	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	30 213 762	47 967	29 963 762	47 967

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Le 22 décembre 2016, une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs et fondateur de la Société a volontairement converti ses 4 400 000 actions de catégorie B avec droit de vote en actions de catégorie A avec droit de vote subalterne, à raison de une action pour une action. La conversion volontaire a donné lieu à un reclassement simultané des actions aux termes duquel toutes les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne ont été reclassées et automatiquement converties en actions de catégorie B avec droit de vote, à raison de une action pour une action. Par suite du reclassement des actions, tous les actionnaires de la Société détiennent désormais des actions de catégorie B avec droit de vote [note 13e)].

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Le 9 juin 2017, une tranche d'environ 25,0 millions de dollars de l'encours du capital des emprunts de 41,2 millions de dollars contractés auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs de la Société a été échangée contre 250 000 nouvelles actions privilégiées de premier rang, série 1, de Le Château d'un montant en capital déclaré équivalent.

Le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, aura le droit de recevoir des dividendes privilégiés trimestriels cumulatifs à un taux de 2,5 % par trimestre si le conseil d'administration en déclare. Les actions privilégiées de premier rang, série 1, ne confèrent pas de droit de vote et sont rachetables, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, pourra, après la date du cinquième anniversaire de leur émission, exiger le rachat par la Société des actions au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Les conventions de crédit renouvelable et d'emprunt à terme comportent des restrictions à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société ainsi que du rachat des actions de la Société sur la durée de ces facilités.

Les actions privilégiées sont classées comme passif financier dans les états de la situation financière consolidés, car le porteur peut, après la date du cinquième anniversaire de leur émission, exiger le rachat par la Société des actions privilégiées de premier rang, série 1. Cette opération a été comptabilisée comme une modification d'une tranche des emprunts contractés auprès d'une partie liée. Par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté à la valeur comptable des emprunts garantis à la date de la modification [note 19].

Le 13 juillet 2017, la Société a annoncé que l'inscription de ses actions de catégorie B avec droit de vote à la Bourse de croissance TSX [la « TSX-V »] avait été acceptée dans le cadre des procédures d'inscription simplifiées de la TSX-V. La Société a transféré l'inscription de ses actions de la Bourse de Toronto [la « TSX »] vers la TSX-V à la suite d'une demande de radiation volontaire de ses actions à la TSX. Les actions ont été radiées de la TSX à compter de la clôture du marché le 27 juillet 2017 et elles ont commencé à se négocier à la TSX-V à l'ouverture du marché le 28 juillet 2017. Les actions continuent d'être négociées sous le symbole boursier « CTU ».

Régime d'options sur actions

En vertu des dispositions du régime d'options sur actions [le « régime »], mises à jour le 7 juin 2017, la Société peut attribuer des options à des employés clés, administrateurs et consultants visant l'achat d'actions de catégorie B avec droit de vote. Le nombre maximal d'actions de catégorie B avec droit de vote pouvant être émises de temps à autre en vertu du régime correspond à 10 % du nombre total d'actions de catégorie B avec droit de vote émises et en circulation de temps à autre. Le prix de l'option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie B avec droit de vote à la TSX-V le dernier jour ouvrable avant la date à laquelle l'option est attribuée. Les options sur actions peuvent être exercées progressivement par le porteur sur une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. Dans certains cas, la période d'acquisition des droits peut être écourtée. Il n'y a aucune possibilité de règlement en trésorerie pour les employés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la situation du régime de la Société au 27 janvier 2018 et au 28 janvier 2017 ainsi que des variations pendant les exercices clos aux dates indiquées :

	27 janvier 2018		28 janvier 2017	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours au début de l'exercice	3 576 500	2,13	2 703 500	2,95
Attribuées	—	—	1 027 500	0,23
Échues	(1 613 000)	2,21	(110 000)	4,59
Frappées d'extinction	(36 500)	1,70	(44 500)	2,40
En cours à la fin de l'exercice	1 927 000	2,07	3 576 500	2,13
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 360 500	2,82	2 146 700	2,72

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options sur actions en cours au 27 janvier 2018 :

Fourchette de prix d'exercice \$	Nombre en cours au 27 janvier 2018	Durée de vie restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options exerçables au 27 janvier 2018	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,23 – 0,31	1 090 000	3,6 ans	0,24	537 500	0,23
1,06 – 1,91	35 000	1,6 an	1,30	21 000	1,30
4,59	802 000	0,5 an	4,59	802 000	4,59
	1 927 000	2,3 ans	2,07	1 360 500	2,82

Au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018, la Société n'a attribué aucune option sur actions [1 027 500 en 2017] visant l'achat d'actions de catégorie B avec droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017 était de 0,15 \$ l'option. La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et des données et hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
Taux d'intérêt sans risque	—	0,61 %
Durée prévue de l'option	—	2,0 ans
Volatilité prévue du cours des actions	—	161,0 %
Rendement de l'action prévu	—	0 %
Cours de l'action à la date d'attribution	—	0,23 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Au 27 janvier 2018, la filiale américaine de la Société avait des pertes accumulées de 15,1 millions de dollars [12,3 millions de dollars américains] venant à échéance de 2021 à 2036. Les avantages fiscaux relatifs à ces pertes n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés. Au 27 janvier 2018, la filiale canadienne de la Société avait des pertes accumulées de 118,0 millions de dollars venant à échéance de 2035 à 2038. Les avantages fiscaux relatifs à ces pertes n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	%	%
Taux d'impôt prévu par la loi	26,8	26,8
Augmentation (diminution) du taux d'impôt découlant de ce qui suit :		
Avantage non comptabilisé sur les pertes fiscales et autres différences temporaires	(25,0)	(27,1)
Éléments non déductibles et écart de conversion	(1,8)	0,2
Autres	—	0,1
Taux d'impôt effectif	—	—

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [suite]

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont les suivantes :

	États de la situation financière consolidés		États du résultat consolidés	
	27 janvier 2018 \$	28 janvier 2017 \$	27 janvier 2018 \$	28 janvier 2017 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé				
Pertes fiscales – Canada	31 565	26 049	(5 516)	(9 097)
Pertes fiscales – États-Unis	3 804	6 611	2 807	130
Obligations en vertu de contrats de location-financement	—	—	—	227
Crédits différés au titre des contrats de location	1 896	2 187	291	365
Dépenses d'investissement admissibles	—	—	—	44
Provision pour contrats déficitaires	400	590	190	(34)
Autres	89	101	12	21
Immobilisations corporelles et incorporelles	(671)	(1 423)	(752)	(1 391)
	37 083	34 115	(2 968)	(9 735)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés sur les pertes fiscales et autres différences temporaires – Canada	(33 279)	(27 504)	5 775	9 865
Actifs d'impôt différé non comptabilisés sur les pertes fiscales – États-Unis	(3 804)	(6 611)	(2 807)	(130)
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—
Recouvrement d'impôt différé	—	—	—	—

Le 22 décembre 2017, la loi américaine intitulée *Tax Cuts and Jobs Act* [la « réforme fiscale américaine »], qui abaisse le taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis le faisant passer de 35 % à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, a été promulguée. Par suite de l'adoption de cette réforme, l'impôt différé net et la provision pour moins-value de la Société ont dû faire l'objet d'une réévaluation selon les nouveaux taux en vigueur, ce qui a donné lieu à une diminution de 2 807 \$ des actifs d'impôt différé nets et de la provision pour moins-value correspondante au 27 janvier 2018.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

15. CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	59 719	68 226
Rémunération fondée sur des actions	214	335
	59 933	68 561

16. AIDE PUBLIQUE

De l'aide publique, consistant principalement en des crédits d'impôt de 273 000 \$ [249 000 \$ en 2017], a été comptabilisée relativement à certains salaires et certaines charges admissibles, et est incluse dans les charges d'administration ou dans le coût des ventes. Il n'existe pas de conditions non exécutées ni d'éventualités rattachées à l'aide reçue.

17. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés dans le calcul de la perte de base par action et de la perte diluée par action :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Perte nette (numérateur)	(23 973)	(37 226)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur) – perte de base et diluée	29 964	29 964

Comme la Société a déclaré une perte nette pour les exercices clos le 27 janvier 2018 et le 28 janvier 2017, le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte de base et diluée par action est le même, puisque les options sur actions entraîneraient une réduction de la perte par action et, par conséquent, auraient un effet antidilutif.

18. ENGAGEMENTS

Les locaux commerciaux qui hébergent les établissements de détail, le siège social et les entrepôts de la Société sont loués auprès de tiers. Ces contrats de location n'ont pas pour effet de transférer les risques et les avantages inhérents à la propriété, et sont donc classés comme des contrats de location simple.

Ces contrats de location comportent des modalités diverses et des droits de renouvellement. Souvent, les montants à payer au locateur comprennent des loyers fixes ainsi qu'un pourcentage des ventes réalisées par la Société dans les locaux loués. Ces paiements de loyers conditionnels pourraient être assujettis à des montants minimums garantis ou à certaines règles de calcul.

Le Château Inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

18. ENGAGEMENTS [suite]

Un grand nombre de contrats de location comprennent des loyers indexés qui augmentent les sorties de trésorerie pendant la durée du contrat. Des périodes de location gratuite sont également parfois établies. La charge est comptabilisée sur une base linéaire.

Les paiements minimums en vertu de contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	27 janvier 2018
	\$
À moins d'un an	32 329
Après un an, mais pas plus de cinq ans	85 664
Plus de cinq ans	20 570
	<u>138 563</u>

Le total des paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir s'établit à 44 000 \$.

Au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018, un montant de 33,6 millions de dollars a été passé en charges au titre des contrats de location simple [37,2 millions de dollars en 2017]. Les loyers conditionnels comptabilisés comme une charge pour l'exercice se sont élevés à 1,9 million de dollars [1,7 million de dollars en 2017]. Un montant de 35 000 \$ a été comptabilisé au titre des contrats de sous-location [14 000 \$ en 2017].

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Le Château Inc. et de sa filiale américaine en propriété exclusive, Château Stores Inc., constituée en vertu des lois de l'État du Delaware.

Rémunération et principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société comprennent la chef de la direction, la présidente et les vice-présidents, de même que les administrateurs non dirigeants. Le tableau qui suit présente la rémunération globale des principaux dirigeants :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	4 112	3 878
Rémunération fondée sur des actions	160	239
	<u>4 272</u>	<u>4 117</u>

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES [suite]

Certaines sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par un administrateur sous-louent des locaux auprès de la Société. Le total des montants reçus en vertu de la sous-location au cours de l'exercice s'est élevé à 35 000 \$ [14 000 \$ en 2017]. Ces montants sont comptabilisés dans l'état du résultat net consolidé en déduction des charges d'administration.

Dette à long terme et actions privilégiées de premier rang, série 1

Le 15 février 2017 et le 8 mars 2017, la Société a conclu des conventions d'emprunt de respectivement 2,0 millions de dollars et 2,5 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Ce financement est sous forme d'emprunts garantis qui portent intérêt à taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces emprunts, qui étaient remboursables à l'échéance, soit le 14 juillet 2017, ont été échangés contre des actions privilégiées de premier rang, série 1, le 9 juin 2017, comme il est mentionné ci-après. Les emprunts ont été évalués à leur juste valeur aux dates d'établissement, avec un taux d'intérêt effectif de 11,5 %. La juste valeur des emprunts, totalisant respectivement 1,95 million de dollars et 2,45 millions de dollars, a été estimée au moyen des flux de trésorerie actualisés futurs. L'écart entre le montant du capital des emprunts et leur juste valeur respective a été comptabilisé à titre de surplus d'apport.

Le 9 juin 2017, une tranche d'environ 25,0 millions de dollars de l'encours du capital des emprunts de 41,2 millions de dollars contractés auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs de la Société a été échangée contre 250 000 nouvelles actions privilégiées de premier rang, série 1, de Le Château d'un montant en capital déclaré équivalent [note 13].

L'échéance du capital résiduel de l'emprunt de 16,2 millions de dollars a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2020. L'emprunt est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars et l'emprunt à terme subordonné de 15,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement.

Pour l'exercice clos le 27 janvier 2018, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts de 2,0 millions de dollars [2,6 millions de dollars en 2017] et des charges au titre de la désactualisation de 1,5 million de dollars [néant en 2017] à l'égard des actions privilégiées de premier rang, série 1. Au 27 janvier 2018, le taux d'intérêt effectif du solde était de 6,9 % [5,4 % en 2017].

Au 27 janvier 2018, le montant à payer à des parties liées au titre des intérêts sur emprunt s'élevait à 2,6 millions de dollars [1,2 million de dollars en 2017].

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue à l'égard de ces transactions.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

20. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, soit la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode. Les actifs de la Société sont situés au Canada.

Le tableau suivant présente les ventes de la Société par division :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Vêtements pour femmes	118 849	133 015
Vêtements pour hommes	32 901	36 399
Chaussures	30 972	31 876
Accessoires	21 647	25 297
	204 369	226 587

21. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS SANS EFFET DE TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Les flux de trésorerie provenant des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement sont composés des variations liées aux activités d'exploitation des comptes suivants :

	27 janvier 2018	28 janvier 2017
	\$	\$
Créances clients	35	188
Impôt remboursable	(240)	(190)
Stocks	11 217	12 462
Charges payées d'avance	(143)	(219)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(3 443)	350
Produits différés	(180)	(194)
Variations nettes des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation	7 246	12 397

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti de façon continue. Les informations présentées à la rubrique « Instruments financiers » de la note 3 décrivent comment les catégories d'instruments financiers sont évaluées et comment les produits et les charges, y compris les gains et pertes sur la juste valeur, sont comptabilisés. Le classement de certains instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	27 janvier 2018		28 janvier 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers				
Facilité de crédit	39 400	39 400	54 724	54 724
Dettes à long terme	30 518	29 472	33 756	31 230
Actions privilégiées de premier rang, série 1	24 718	22 620	—	—
	94 636	91 492	88 480	85 954

Juste valeur

La Société a établi la juste valeur estimative de ses instruments financiers selon des méthodes d'évaluation appropriées; toutefois, elle doit faire preuve de jugement au moment de l'établissement de ces estimations. L'utilisation de diverses hypothèses ou méthodes peut avoir une incidence notable sur la juste valeur estimative. La juste valeur estimative de la facilité de crédit, de la dette à long terme et des actions privilégiées de premier rang, série 1, a été établie par l'actualisation des flux de trésorerie prévus à des taux actuellement offerts à la Société pour une dette semblable [niveau 2].

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices clos le 27 janvier 2018 et le 28 janvier 2017.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Il n'y a pas eu de changement relativement à l'ensemble des risques courus par la Société au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018. Les informations se rapportant aux risques, en particulier au risque de crédit, au risque d'illiquidité, au risque de change et au risque de taux d'intérêt, sont présentées ci-dessous.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

22. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue en cas de non-respect des obligations contractuelles d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés à une concentration du risque de crédit sont principalement ses soldes de trésorerie. La Société atténue le risque de crédit lié à la trésorerie en investissant les liquidités disponibles auprès de grandes banques à charte canadiennes.

La trésorerie de la Société n'est pas soumise à des restrictions externes.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité correspond au risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à l'échéance. La Société gère son risque d'illiquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à l'échéance. Les liquidités de la Société suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement. Comme il est indiqué à la note 6, la Société a une facilité de crédit adossée à des actifs de 70,0 millions de dollars, sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, sur laquelle 40,9 millions de dollars avaient été prélevés au 27 janvier 2018, y compris les lettres de crédit en cours. La Société prévoit financer les rénovations de ses magasins au moyen de sa facilité de crédit adossée à des actifs ainsi que de la dette à long terme. La Société prévoit que le paiement de ses dettes fournisseurs et autres créditeurs sera effectué dans une période de 90 jours et que sa dette à long terme sera remboursée selon les modalités contractuelles comme il est indiqué à la note 12.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles sur une base non actualisée des passifs financiers de la Société au 27 janvier 2018 :

	À moins d'un an	Après un an, mais pas plus de cinq ans	Après cinq ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit	8 217	31 183	—	39 400
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 342	—	—	17 342
Dette à long terme	—	31 174	—	31 174
Actions privilégiées de premier rang, série 1	—	37 500	—	37 500
	<u>25 559</u>	<u>99 857</u>	<u>—</u>	<u>125 416</u>

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

22. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de marché – risque de change

Le risque de change auquel la Société est exposée se limite essentiellement aux fluctuations entre le dollar canadien et le dollar américain.

Les soldes importants en dollars américains au 27 janvier 2018 comprenaient de la trésorerie au montant de 60 000 \$ et des dettes fournisseurs et autres créiteurs de 2,3 millions de dollars. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une réévaluation de ces actifs et passifs monétaires attribuable à une augmentation ou une diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait donné lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat net de 92 000 \$.

Risque de marché – risque de taux d'intérêt

Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie comprennent les actifs et passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables, et sont composés de la trésorerie, de la facilité de crédit et de la dette à long terme.

Au 27 janvier 2018, la trésorerie et la dette bancaire comprenaient les fonds en caisse et les soldes auprès de banques.

Pour l'exercice clos le 27 janvier 2018, la charge d'intérêt variable sur la facilité de crédit et la dette à long terme a totalisé 4,6 millions de dollars. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation de 100 points de base du taux d'intérêt moyen imputé au cours de l'exercice aurait entraîné une augmentation ou une diminution du résultat net de 567 000 \$.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

23. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Maintenir des liquidités suffisantes afin de permettre le financement interne des projets d'investissement.
- Maintenir un capital de base solide de façon à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché.
- Offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Au 27 janvier 2018, le capital de la Société était composé de la facilité de crédit et de la dette à long terme, y compris les tranches courantes, et des capitaux propres, comme suit :

	\$
Facilité de crédit	38 543
Dette à long terme	30 518
Capitaux propres	200
	<u>69 261</u>

La Société a besoin de capitaux principalement pour financer les hausses des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement et les dépenses d'investissement engagées pour effectuer des rénovations dans ses magasins, ainsi que pour apporter des améliorations aux technologies de l'information et aux infrastructures.

À l'heure actuelle, la Société finance ses besoins au moyen de ses ressources financières, qui comprennent sa facilité de crédit [note 6] et sa dette à long terme [note 12]. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital en vertu de règles extérieures.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières aux termes de ses facilités de crédit et de sa dette à long terme, et se conformait à toutes ces clauses au 27 janvier 2018 et au 28 janvier 2017. Aucun changement n'a été apporté à la stratégie de gestion globale du risque lié au capital au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 janvier 2018 et 28 janvier 2017

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

24. GARANTIES

La Société ne fournit habituellement pas de garanties à des sociétés affiliées non contrôlées ou à des tiers, sauf dans certains cas particuliers.

Bon nombre de conventions de la Société comportent des clauses d'indemnisation pouvant obliger la Société à effectuer des paiements à un vendeur ou à un acheteur en cas de manquement à des modalités fondamentales de déclaration ou de garantie des conventions ayant trait à des questions comme le statut de la société, le titre des actifs, les enjeux environnementaux, le consentement aux transferts, l'emploi, les litiges, les impôts à payer et autres passifs éventuels importants. Le montant maximum éventuel des paiements futurs que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces clauses n'est pas raisonnablement quantifiable, puisque certaines clauses ne sont pas assujetties à une limite monétaire. Au 27 janvier 2018, la direction estimait que ces clauses d'indemnisation n'entraîneraient pas de paiements au comptant importants de la part de la Société.

La Société indemnise ses administrateurs et dirigeants à l'égard de toute réclamation découlant raisonnablement de l'exercice de leurs fonctions et maintient une assurance de responsabilité civile couvrant ceux-ci.